

(No. 30.)

(Circulaire au Clergé.)

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
7 Janvier 1874.

MONSIEUR LE CURÉ,

Une élection générale va avoir lieu dans quelques jours. Pour prévenir autant que nous le pourrons les désordres qui sont malheureusement trop fréquents à cette occasion, je vous envoie copie de la partie du mandement de notre cinquième Concile Provincial, qui traite de ce sujet important. Vous le lirez au prône aussitôt que possible et le commenterez avec *soin et prudence*. Vous méditez attentivement les vérités qui y sont exposées, afin de pouvoir les expliquer clairement et brièvement à vos paroissiens. C'est à cela que doit se borner votre part dans les élections, à moins que des circonstances tout à fait extraordinaires n'en demandent d'avantage; mais alors vous ne devez pas vous écarter de la prescription du 4<sup>e</sup> Concile de Québec: "*Hæc fideliter doceant populum suum pastores... nec ultra procedant in circumstantiis consuetis; et si quæ particulares aut extraordinariæ occurrant circumstantiæ, maxime cavent ne quid moliantur inconsulto episcopo.*"

Soyez prudents, parcequ'en temps d'élection les passions politiques excitent les hommes à la défiance. Il ne faut pas, hors le cas de nécessité extrême, exposer le clergé et, par suite, la religion, aux haines et aux vengeances des partis politiques. C'est surtout dans ce que vous direz en chaire que vous devez peser vos paroles afin de n'offenser personne, tout en disant la vérité et en exposant les vrais principes qui doivent guider un électeur chrétien.